



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 120949

## Texte de la question

Mme Françoise Briand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conditions régissant la nouvelle formation en alternance master 1 « Enseigner en école maternelle et élémentaire ». Les étudiants s'y sont inscrits sur la base des critères annoncés au moment de la pré-inscription en juin 2011, à savoir dix mois de stage dit « filé », c'est-à-dire en responsabilité dans une classe à raison d'un jour par semaine et une rémunération d'environ 600 euros bruts par mois. Or, un mois après le début des cours, les étudiants ont pu découvrir qu'ils n'auront pas le statut d'étudiants en alternance mais de contractuels de l'éducation nationale, que la rémunération avait été revue à 495,44 euros bruts par mois et que les dix journées de stage de septembre ne leur seraient pas rémunérées. Leurs contrats n'étaient toujours pas signés à la mi-octobre. Ainsi, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement au regard de cette formation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Briand](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120949

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2011, page 11475

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)